

2015.45  
nomenclature : 7.5

**VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**  
**EXTRAIT** du registre des délibérations  
Conseil Municipal du 09 avril 2015

Conseillers en exercice :	33
présents :	30
pouvoirs :	2
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

***Aujourd'hui jeudi 09 avril 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 03 avril 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.***

**ETAIENT PRESENTS**

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

**ETAIENT EXCUSES**

M. Jean-François HEROUARD donne pouvoir à M. Simon CLAVURIER - Mme Michelle LE FLOCH - M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU –

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR CULTUREL** **2015.45**

La loi 2000-321 du 12 avril 2000 oblige la collectivité à établir des conventions avec les associations auxquelles elle verse une subvention et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 en fixe le seuil à 23 000 €.

La Ville de Cognac se donne pour objectif de favoriser l'accès de tous à la culture, de valoriser et de consolider les initiatives culturelles contribuant au développement du territoire. Par le biais de la signature de cette convention, la Ville de Cognac marque son soutien au projet culturel des associations dans la mesure où il poursuit des objectifs conformes aux orientations de la politique culturelle de la collectivité.

A ce titre, 4 associations culturelles cognaçaises sont concernées par cette convention.

**COGNAC BLUES PASSIONS,  
ELA POLAR,  
LITTÉRATURES EUROPÉENNES COGNAC  
WEST ROCK.**

**2015.45**  
**nomenclature : 7.5**

Les conventions sont pluriannuelles de 2015 à 2017.

Ces conventions :

- présentent le projet culturel de l'association
- indiquent le montant de la subvention et des conditions de paiement
- mettent en place des indicateurs afin d'effectuer un suivi de la politique culturelle de la Ville et de faire une évaluation des projets financés
- mettent en valeur le soutien de la municipalité en termes de mise à disposition de personnel municipal et d'avantages en nature.

Chaque convention est enrichie d'annexes :

Annexe 1 : Objectifs de l'association

Annexe 2 : Valorisation de la mise à disposition du personnel municipal

Annexe 3 : Indicateurs à faire apparaître dans le bilan d'activités

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,**

**AUTORISE M. le Maire à signer les conventions telles que jointes en annexe.**

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.  
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS